

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSConseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 24 septembre 2007**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme THYEBALT
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. BEKHTAOUI - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Téléphonie – Fourniture de services de télécommunications – Marché passé entre le groupement de commande constitué de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale et la société France Télécom : lot n°1 (prestations de téléphonie numérique) – Marché complémentaire

Monsieur Saunié, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2006, le groupement de commande constitué de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale a contracté les marchés de télécommunications suivants :

- lot n°1: abonnements et raccordements des accès numériques primaires et de base – marché n°2006-0071 à bons de commande pour un montant annuel minimum de 20 000 € et maximum de 80 000 €, seuil maximum relevé à 88 000 € par avenant n°1,
- lot n°2: abonnements et raccordements au réseau téléphonique commuté analogique – marché n°2006-0072 à bons de commande pour un montant annuel minimum de 100 000 € et maximum de 400 000 €,
- lot n°3: acheminement du trafic téléphonique taxé à partir des sites fixes – marché n°2006-0073 à bons de commande pour un montant annuel minimum de 80 000 € et maximum de 320 000 €,
- lot n°4: liaisons fixes louées – marché n°2006-0074 à bons de commande pour un montant annuel minimum de 8 000 € et maximum de 32 000 €,
- lot n°5: moyens de télécommunications de type GSM (téléphonie mobile) – marché n°2006-0075 à bons de commande pour un montant annuel minimum de 40 000 € et maximum de 160 000 €,
- lot n°6: accès Internet – marché n°2006-0076 à bons de commande pour un montant annuel minimum de 8 000 € et maximum de 32 000 €, seuil maximum relevé à 36 800 € par avenant n°1.

Ces marchés ont été passés avec la société France Télécom pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°6 et avec la société SFR pour le lot n°5.

Ils ont permis de réaliser une économie significative, de l'ordre de 60 000 €, par rapport aux marchés précédemment conclus pour le même objet.

Ils expireront le 31 décembre 2008.

Depuis leur passation, deux faits nouveaux importants sont apparus.

En premier lieu, au cours du second semestre de l'année 2006, France Télécom a totalement revu son offre en matière de télésurveillance : le service est utilisé par la Ville et le CCAS pour la protection des bâtiments et la gestion des différentes alarmes (incendie, intrusion, etc.).

Le service "Transveil", fonctionnant sur ligne analogique, a été remplacé par le nouveau service "Protect Line" basé sur ligne numérique. Cette évolution a permis une nette amélioration de la qualité du service offert. En contrepartie, elle a eu pour conséquence un transfert de dépenses du marché correspondant au lot n°2 vers le marché correspondant au lot n°1.

Par ailleurs, la reconstruction de l'architecture téléphonique de la Ville et du CCAS a débuté en 2007.

Avec cette totale remise à niveau technologique, est notamment attendue une optimisation du nombre des liens numériques nécessaires.

Toutefois, les opérations de migration ont pris du retard, ce qui contraint à maintenir en parallèle, un peu plus longtemps que prévu, l'ancienne et la nouvelle architecture téléphonique, augmentant ainsi temporairement le nombre de liens numériques en place.

Pour ces raisons, le montant initial du marché correspondant au lot n°1 n'est plus suffisant pour couvrir les besoins.

Il est donc proposé qu'un marché complémentaire, d'un montant maximum de 80 000 €, soit passé entre la Ville et la société France Télécom (lot n°1), pour les années 2007 et 2008.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la passation, par le groupement de commande constitué de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, d'un marché complémentaire avec la société France Télécom pour la fourniture de prestations de téléphonie numérique, en application de l'article 35.II.4° du code des marchés publics;

2° m'autoriser à signer ce marché ainsi que tous actes à intervenir pour son exécution;

3° dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Le Maire,

Déposé le : Pour le Maire, le Premier Adjoint,

- 1 OCT. 2007



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 11/10/07